



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mise en eau de l'usine de traitement des eaux usées du bassin cannois Aquaviva

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Unifié du Bassin Cannois investit dans une usine de traitement des eaux usées carboneutre

Bernard Brochand, Président du Syndicat intercommunal d'assainissement unifié du bassin cannois (SIAUBC), Député-maire de Cannes et Yann Rolland, Directeur Général Adjoint de Lyonnaise des Eaux ont procédé à la mise en eau de l'usine de traitement des eaux usées Aquaviva le jeudi 22 décembre 2011.

Les vice-présidents et délégués du syndicat, les élus de l'agglomération, représentants des associations, des administrations et des institutions sont venus nombreux. **Cette mise en eau répond à l'engagement de la Ville de Cannes et du SIAUBC vis-à-vis du calendrier pour la mise en conformité de l'ouvrage au regard de la Directive Européenne des Eaux Résiduaires Urbaines avant le 31 décembre 2011.**

Ne satisfaisant plus aux normes européennes depuis une dizaine d'années, la station d'épuration du bassin cannois nécessitait d'importants travaux qui ont conduit le syndicat intercommunal d'assainissement à décider de construire, sur le même site, une nouvelle usine baptisée « Aquaviva ». Les élus du syndicat ont saisi cette opportunité sous l'impulsion de leur président pour offrir au territoire de l'ouest des Alpes Maritimes un équipement moderne, biologique, évolutif, au moindre coût pour la collectivité et les usagers.

La station d'épuration Aquaviva sert une double exigence environnementale, en matière d'eaux résiduaires urbaines et de qualité des eaux de baignade.

A la pointe des exigences environnementales et grâce à ses performances techniques, Aquaviva sera la première station d'épuration carboneutre au monde et permettra de rendre une eau pure à notre environnement. La filière de traitement utilisée repose sur la technologie membranaire qui constitue le process le plus performant en matière de rendement épuratoire garantissant ainsi une qualité de rejet répondant aux exigences de la Directive des Eaux de baignade.

En outre, la station Aquaviva constitue un projet innovant qui répond aux exigences du Grenelle de l'environnement.

Cette mise en eau concrétise l'intercommunalité de projet que défend Bernard Brochand, qui a permis sur le mode de la concertation et de la collaboration entre élus locaux, d'ajuster au plus près, cet équipement aux besoins réels du bassin de vie.



Mise en eau d'Aquaviva

La mise en eau constitue la phase préliminaire de l'entrée en service de l'usine de traitement des eaux usées « Aquaviva ». Ce processus qui s'échelonne sur quatre mois (jusqu'en mars 2012) consiste à augmenter progressivement la charge en eaux usées de la nouvelle usine de manière à ce que la flore bactérienne et la microfaune (la biomasse), elles seules capables d'assurer l'élimination de la pollution dissoute de par leur propre développement (d'où le nom de traitement biologique), aient le temps de se mettre en place et d'atteindre la concentration optimale requise dans les bassins aérés. Durant cette étape, l'ancienne et la nouvelle station continueront à fonctionner en parallèle, avec une diminution du débit d'entrée sur l'ancienne installation au profit d'une augmentation de celui d'entrée sur la nouvelle.

Cette période est également mise à profit pour procéder aux réglages des différents paramètres de fonctionnement de l'usine comme par exemple l'injection dans les bassins de l'air nécessaire au développement de la biomasse épuratoire, ou les débits de recirculation des boues activées (autre terme employé pour parler de la biomasse épuratoire).

C'est très spécifiquement la mise en route de ce traitement biologique et l'abandon du simple traitement physico-chimique qu'assuraient les anciennes installations qui va désormais permettre d'atteindre des rendements épuratoires beaucoup plus élevés qu'auparavant, et en cela permet ce jour de déclarer la conformité de la station d'épuration de Saint-Cassien – Aquaviva – à la Directive Européenne sur les Eaux Résiduaire Urbaines, dite Directive ERU.

Lors de la cérémonie de lancement de la mise en eau, la « phase 1 » du processus est amorcée : l'une des quatre pompes du poste de relevage intermédiaire est mise en route et transfère les eaux usées via un canal de distribution sur le premier des trois bassins de boues activées du traitement biologique.

Une fois la mise en eau terminée en mars 2012, l'ancienne station sera réhabilitée en ouvrage de stockage temporaire des volumes d'eaux usées supplémentaires occasionnés par les événements pluvieux, ces volumes étant réinjectés dans la filière complète de traitement dès la fin des épisodes pluvieux.

AQUAVIVA – QUELQUES CHIFFRES

- Une capacité de traitement de 300 000 équivalents-habitants à la mise en service, capacité pouvant être étendue à 350 000 équivalents-habitants qui correspondent aux prévisions de développement du bassin d'assainissement cannois à l'horizon 2040,
- 8 communes raccordées à Aquaviva via plusieurs centaines de kilomètres de réseaux de collecte et de transport,
- 15 millions de m³ d'effluent traités par an,
- 77 millions d'euros hors taxes d'investissement – aide de l'Agence de l'Eau de 20 millions d'euros

CONTACTS PRESSE

- Lyonnaise des Eaux (Mougins) : Leslie ESPARSA – 06 30 34 30 06
- SIAUBC : Sylvie JOFFRE – 04 93 90 54 62 / 06 85 20 22 20